

**République Française**  
**Commune de DOMLOUP,**  
**Département d'Ille-et-Vilaine, Arrondissement de Rennes**

**DECISION du Maire de DOMLOUP**

**Portant virement de crédit n°1/2023 du budget annexe café-restaurant**

**Décision n°2023 :12/12-03**

Le Maire

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°02 du 03/10/2022 portant adoption de l'instruction budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 1 609euros

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	1 609,00 €
--------------------------------------	------------

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants afin d'ajuster le montant de la subvention de fonctionnement à verser au budget annexe café-restaurant

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
Café-restaurant	Fonctionnement	66111	66	+ 300,00 €
		615228	011	- 300,00 €

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	1 309,00 €
--------------------------------------	------------

A Domloup, le 12 décembre 2023

Le Maire, Jacky Lechâble



**35099****DOMLOUP**

Code INSEE

Café Restaurant de Domloup

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal****Charges financières intérêts 2023**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615228-632 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111-632 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>